



ÇA SERT À QUOI UN.E DÉPUTÉ.E?

Lors de l'élection provinciale du 1er octobre prochain les gens voteront afin de choisir une personne, un.e député.e.

Le rôle de cette personne est de...

- Représenter les intérêts et les situations particulières des personnes vivant sur un territoire donné, qu'on nomme circonscription;
- Gouverner la province au nom des personnes de son territoire, c'est-à-dire de voter des projets de lois en fonction des besoins et intérêts de la population de son territoire;

Étant donné l'impact que les politiques gouvernementales et les lois peuvent avoir sur notre vie de tous les jours, il est important :

- D'élire des députés qui sauront porter les bons messages;
- De les surveiller tout au long de leur mandat;
- D'agir collectivement afin de proposer des orientations au gouvernement en place et guider les député.e.s. en fonction des besoins et intérêts de la population de son territoire;

Une démocratie en santé passe par l'implication citoyenne, à tous les jours!